



Droit copro - mon syndic garde mes clefs

Par **An2215**, le **02/12/2011 à 14:19**

Bonjour,

Je suis propriétaire de mon appartement depuis maintenant 3 mois.

Le syndic disposait d'un de mes trousseau de clefs (fourni par l'ancien propriétaire peu avant mon achat) pour vérifier des fuites, vérification qui a eu lieu en août et a prouvé qu'il n'y avait rien...

Depuis, impossible de récupérer mes clefs.

Après de nombreux courriers et appels téléphonique, le syndic m'a confirmé avoir ma clef, mais je ne l'ai toujours pas récupérée (dernier contact datant de 3/4 semaines).

Que puis-je faire juridiquement pour que le syndic me rende mes clefs ? Y-a-t-il un recours pour les forcer ? Ont-ils droit de les garder ?

Merci

Par **cocotte1003**, le **02/12/2011 à 15:29**

Bonjour, envoyez une LRAR au syndic lui demandant la restitution immédiate de vos clés. le syndic n'a pas a avoir vos clés sans votre accord. Vous pouvez aussi changer le barillet de la porte (quelques euros en magasin de bricolage) et il se change tres facilement et vite avec un tournis, au moins vous serez sure que personne n'aura de double de vos clés, cordialement

Par **An2215**, le **02/12/2011** à **16:04**

Merci beaucoup !